

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024 APRÈS LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET, DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis publics affichés le 2 décembre 2024 et par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil.

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance spéciale ce 9 décembre 2024.

Sont présents à cette séance : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Gauthier et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Pierre Trudel, maire suppléant.

Est absent : M. Marc L'Heureux, maire

Mme Annie Bellefleur, greffière trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

240159

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé, suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Administration*
 - 3.1. *Renouvellement de l'adhésion à la FQM*
 - 3.2. *Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ*
 - 3.3. *Avis de motion – Règlement 267-24 Établissant les taux de taxes et les tarifs 2025*
 - 3.4. *Projet de règlement 267-24 Établissant les taux de taxes et les tarifs 2025*
 - 3.5. *Octroi de don*
 - 3.6. *Appropriation des Excédents affectés et non-affectés du fonds général, des Revenus reportés, du Fonds de roulement et des Subventions à recevoir*
 - 3.7. *TECQ 2019-2024 – Programmation finale des travaux (no.7)*
4. *Période de questions*
5. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3.1. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

240160

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025 au montant de 1 271.35\$ plus taxes.

ADOPTÉE

240161

3.2. RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'UMQ

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à l'Union des
Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025 au montant de 3 164.50\$ plus taxes.
ADOPTÉE

**3.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 267-24 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES
ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2025**

M.Pierre Gauthier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil
procédera à l'adoption d'un règlement établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'année
2025.

**3.4. PROJET DE RÈGLEMENT 267-24 ÉTABLISSANT LES TAUX DE
TAXES 2025**

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition des membres du conseil.
Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du
projet de règlement, la greffière-trésorière résume le projet de règlement.

240162

3.5. OCTROI DE DON

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf reçoit des demandes de dons de certains
organismes;
ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'octroyer ces dons;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie le don suivant :

- Moisson Laurentides 500\$

ADOPTÉE

240163

**3.6. APPROPRIATION DES EXCÉDENTS AFFECTÉS ET NON-
AFFECTÉS, DU FONDS DE ROULEMENT, DES REVENUS
REPORTÉS ET DES SUBVENTIONS À RECEVOIR**

CONSIDÉRANT les investissements effectués l'année 2024, nommés ci-après;
CONSIDÉRANT les modes de financement de ces investissements détaillés ci-dessous;

Municipalité de Brébeuf		\$ dépense	méthode de financement		subvention PAVL	subvention TECQ	subvention PRABAM	subvention volet 2 FRR (MRC)
Immobilisations	année 2024		Excédent affecté Fonds général	Excédent non-aff Fonds général				
Administration - Bâtiment								
Fenêtres au 217 route 323	Aluminium J. Clément inc	35 656.44 \$		5 656.44 \$		30 000.00 \$		
Rénovations diverses au 222 route 323 et 1/2 TVQ sur acquisition 222 route 323	Olivier Tremblay, J Pitre Service, J Imbeault(appareil cuisine), Alarme incendie, Juste Air, Atelier du Joli meuble, Plomb M Demers, Serr Magic, As Électrique, Gagnon (peinture), Clôture Clobec	43 599.66 \$	10 000.00 \$	33 599.66 \$				
éclairage sur bâtiment 222 route 323	AS Électrique inc	303.09 \$		303.09 \$				
installation coupe-glace au 222 route 323	Olivier Tremblay	1 207.35 \$		1 207.35 \$				
		80 766.54 \$	10 000.00 \$	40 766.54 \$	- \$	30 000.00 \$	- \$	- \$
Administration - Équip internet								
installation internet au 222 route 323	MRC des Laurentides	5 816.88 \$	5 816.88 \$					
		5 816.88 \$	5 816.88 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Administration - Équipement								
Génératrice à l'Hôtel de Ville	Drumco Énergie inc	58 172.00 \$		12 423.83 \$			45 748.17 \$	
installation de la génératrice	As Électrique inc	5 540.64 \$		5 540.64 \$				
Lave-vaisselle à la salle communautaire	Équip-Impec	5 826.80 \$		5 826.80 \$				
installation du lave-vaisselle	Maint Plomb M Lagacé	504.53 \$		504.53 \$				
		70 043.97 \$	- \$	24 295.80 \$	- \$	- \$	45 748.17 \$	- \$
Transport - Réfections majeures								
divers travaux suite pluies et chang ponceaux		36 163.33 \$		9 163.33 \$	27 000.00 \$			
		36 163.33 \$	- \$	9 163.33 \$	27 000.00 \$	- \$	- \$	- \$
Transport - Éclairage de rues								
Poteaux et pièces pour Adresse civiles	Acier ACJ et MBID Cnd	9 534.27 \$	9 534.27 \$					
Éclairage de rues	Énergère	37 714.59 \$	30 000.00 \$	7 714.59 \$				
radars pédagogiques	Signel	9 856.22 \$	8 000.00 \$	1 856.22 \$				
		57 105.08 \$	47 534.27 \$	9 570.81 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Parcs et terrains de jeux								
pavage au parc-plage	Pavage Mont-Tremblant	4 440.97 \$		4 440.97 \$				
électricité Parc-en-ciel	GL Électricité Automatisation inc	2 835.54 \$	2 835.54 \$					
filets protecteurs terrain de balle	Distribution Sports Loisirs	3 955.72 \$	3 955.72 \$					
Clôtures au Parc-en-ciel	Inter-Clôtures	6 697.95 \$	1 697.95 \$				5 000.00 \$	
jeu sur ressort	Go-Élan	1 753.81 \$	1 753.81 \$					
		19 683.99 \$	10 243.02 \$	4 440.97 \$	- \$	- \$	- \$	5 000.00 \$
Terrain de jeux Parcs - Équipements								
chaise de plage pour sauveteur	Aquam	2 386.21 \$		2 386.21 \$				
buts Hockey	Sport direct.ca	1 837.18 \$		1 837.18 \$				
		4 223.39 \$	- \$	4 223.39 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
		273 803.18 \$	73 594.17 \$	92 460.84 \$	27 000.00 \$	30 000.00 \$	45 748.17 \$	5 000.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'approprier les sommes inscrites aux modes de financement tel que décrits au tableau ci-dessus pour les investissements effectués en 2024;

ADOPTÉE

3.7. TECQ 2019-2024 – PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX (NO.07)

240164

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente (version no 07) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute et se termine à 20h14.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

Aucun contribuable n'est présent.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

240165

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h14.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général